

RAPPORT D'ESSAI META N°291024-24
DETERMINATION DE LA CONCENTRATION
EN FIBRES D'AMIANTE DANS L'AIR PAR MET
SELON LA NORME NF X43-050

Référence chantier : 24-267 Référence client : 003	KLC ENVIRONNEMENT 2 rue de la Fosse Guérin 95200 SARCELLES
Adresse chantier : 170 avenue de la terrasse 91190 GIF-SUR-YVETTE	

Pantin, le 30/10/2024

Prélèvement ° :				
N° de rapport stratégie d'échantillonnage : 24-267				
Référence échantillon : PME 291024-24				
Auteur du prélèvement : HADJ BRAHIM				
Objectif de mesurage : U - 1ERE RESTITUTION				
Type de prélèvement : META STATIQUE				
Zone de prélèvement : ZH2 - RDC - U4				
Nombre de prélèvements simultanés dans la zone homogène : 4				
Norme de prélèvement : NFX 43-050 juillet 2021 : Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air par MET				
Date de début : 29/10/2024	Heure de début : 08H00			
Date de fin : 30/10/2024	Heure de fin : 08H00			
Durée : 1440				
Débit d'essai initial (L/min) : 7,00				
Débit d'essai final (L/min) : 7,00				
Volume d'air prélevé (L) : 10 080,12				
Personnes présentes durant le prélèvement : NON				
Matériau déposé : NC	Technique de dépose : /			
Circulation d'air : ZONE EN DEPRESSION				
Remarque concernant le prélèvement : /				
Conditions atmosphériques pour les prélèvements en extérieur : NC = Non Concerné	Critères	Début	Milieu	Fin
	Température (°C) (0°<T<40°)	NC	NC	NC
	Pression (hPa)	NC	NC	NC
	Hygrométrie % Seuil d'alerte : 70 Seuil d'arrêt : 95	NC	NC	NC
	Vitesse vent m/s Seuil d'alerte : 4 Seuil d'arrêt : 10	NC	NC	NC
	Direction du vent	NC	NC	NC

L'accréditation de la section essais du Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Seuls les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole « ° » sont couverts par l'accréditation COFRAC.
Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale et ne doit pas être reproduit partiellement. Seul le rapport original papier signé engage la responsabilité de notre société.

RAPPORT D'ESSAI META N°291024-24
DETERMINATION DE LA CONCENTRATION
EN FIBRES D'AMIANTE DANS L'AIR PAR MET
SELON LA NORME NF X43-050

Données du laboratoire ° :			
Laboratoire d'analyse :	CP2A	N° d'accréditation :	1-6057
Adresse du Laboratoire : 11 rue des Tilleuls - 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX			
Norme analytique :	NF X 43-050 de juillet 2021 : Comptage de fibres d'amiante en vue de la détermination de la concentration par M.E.T. (Microscopie Electronique à Transmission)		
N° rapport d'analyse :	RA2410729-04		
Fraction du filtre calcinée :	0,5		
Surface de filtration (mm²) :	209,79		
Nombre de grilles examinées :	2		
Nombre d'ouverture de grilles lues :	14		
Surface d'ouverture des grilles (mm²) :	0,0100		
Résultat du comptage ° :			
Nombre de fibres comptées (F)* :	0		
Incertitude sur le comptage (F) :	0< C <2,99		
Type d'amiante :	-/		
Remarque analyse :			

* Seuls les résultats de comptage de fibres sont couverts par l'accréditation du laboratoire ayant réalisé l'analyse.
Seules les fibres de Longueur > 5µm, de diamètre < 3µm et de rapport L/d >= 3 sont prises en compte lors du comptage.
Présence d'un échantillon témoin

Résultats ° :			
Sensibilité Analytique (F/L)	0,30		
Concentration calculée (F/L)** :	0		
Résultat (F/L)*** :	< 0,89		
Intervalle de confiance (F/L)**** :	0	< C <	0,89

** Concentration calculée = Nombre de fibres comptées x Sensibilité analytique

*** Si le nombre de fibres comptées est inférieur à 4, le résultat est rendu sous la forme : inférieur à la limite supérieure de l'intervalle de confiance.

**** Les limites inférieures et supérieures, en fibre par litre, de l'intervalle de confiance à 95% sont obtenues à partir de la loi de Poisson et tiennent compte de l'incertitude liée au prélèvement d'air, à la préparation et au comptage.

HADJ NADHERA

